

SURCONSOMMATION EAU DUE A AFFAISSEMENT TABOURET EAU

Par DELLA GIUSTINA CHANTAL, le 23/10/2016 à 03:56

Bonjour

Mon fils est locataire d'une maison. Il a éte avisé par son fournisseur d'une surcommation d'eau. Or cette surcommation vient de l'effondrement du tabouret d'eau qui a été d'ailleurs réparé par le fournisseur lui même. La loi WARSMANN prévoit le réglement en cas de fuite du double de la consommation moyenne. Mais compte tenu que cette fuite est due à l'affaissement du tabouret qui n'est pas de la responsabilité du locataire mais du fournisseur (ou du proprétaire) sera t il obligé de régler le double de sa consommation moyenne comme le prévoit la loi warsmann?

Merci de votre réponse?